



Echiquier de Gérardmer

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88xxx - SIRET : xxx xxx xxx xxxxx

Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : echiquiergerardmer@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.echiquiergerardmer.fr

Assemblée Générale Constitutive du 7 juin 2024

Le vendredi 7 juin 2024 à 17 heures, les membres fondateurs de l'association à savoir Mireille NARDOU, Jean-Claude CRUCHTEN, Jean-Pierre LIST, Reşat YILMAZ se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'Espace Association - 7 rue Jules Ferry - 88400 GERARDMER.

Étaient présents :

Mireille NARDOU
Jean-Claude CRUCHTEN
Jean-Pierre LIST
Reşat YILMAZ

L'assemblée générale désigne Jean-Pierre LIST en qualité de président de séance et Jean-Claude CRUCHTEN en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents : le projet de statuts de l'association et le projet de règlement intérieur (ces documents avaient préalablement été communiqués par courriel à l'attention de tous les membres fondateurs).

L'assemblée générale est amenée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Objet de la nouvelle association
- 2) Éléments d'identification de l'association
- 3) Statuts et règlement intérieur
- 4) Bureau de l'association
- 5) Cotisation des futurs adhérents
- 6) Pouvoir pour les démarches administratives et bancaires

1) **Objet de la nouvelle association**

L'association dont la création est proposée a pour vocation d'être « un club d'échecs ». A ce titre, elle demandera son affiliation à la Fédération Française des Echecs, dès que toutes les conditions préalables auront été réunies.

L'association aura pour vocation d'animer des séances de jeu d'échecs, d'enseigner le jeu d'échecs, d'organiser des compétitions d'échecs et en règle générale de développer toute action favorable au développement du jeu d'échecs et à sa diffusion dans le public de son territoire.

➔ Cette définition de l'objet de l'association est adoptée à l'unanimité.

2) **Éléments d'identification de l'association**

Le nom de l'association : **Échiquier de Gérardmer**
Le sigle de l'association : **EG88**
L'adresse du siège social : **1 boulevard de Saint-Dié - 88400 GERARDMER**

➔ Ces éléments d'identification de l'association sont adoptés à l'unanimité.



Echiquier de Gérardmer

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88xxx - SIRET : xxx xxx xxx xxxxx

Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : echiquiergerardmer@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.echiquiergerardmer.fr

3) Statuts et règlement intérieur

Ces documents avaient déjà fait l'objet d'une diffusion et d'un examen préalable.

➡ Les statuts et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

4) Bureau de l'association

Les personnes ci-après ce sont proposées pour les fonctions qui relèvent du Bureau de l'association :

| | |
|------------------------|---|
| Jean-Pierre LIST : | Président de l'association Echiquier de Gérardmer |
| Mireille NARDOU : | Vice-présidente |
| Jean-Claude CRUCHTEN : | Secrétaire Général |
| Reşat YILMAZ : | Trésorier |

➡ Ces nominations des membres du Bureau sont adoptées à l'unanimité.

5) Cotisation des futurs adhérents

Les cotisations seront basées sur les principes suivants :

Licence Jeune : destinée à tous les jeunes de la catégorie Petit Poussin à Junior y compris. Licence A ou B de la FFE suivant le besoin.

Licence Loisir : pour les adultes qui ne souhaitent pas faire de compétition, sauf éventuellement les tournois rapides ouverts aux joueurs ayant une licence B de la FFE

Licence Compétition : pour les adultes qui souhaitent avoir la possibilité de participer à des tournois ou des championnats qui nécessitent une licence A de la FFE.

Pour la saison 2024/2025 (1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025) les tarifs proposés seront les suivants :

| | |
|-----------------------|------|
| Licence Jeune : | 25 € |
| Licence loisir : | 30 € |
| Licence compétition : | 60 € |

Ces tarifs seront réexaminés à l'occasion de chaque assemblée générale annuelle.

➡ Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité

6) Pouvoir pour les démarches administratives et bancaires

L'assemblée générale constitutive donne le pouvoir au Président et au Secrétaire Général pour finaliser toutes les démarches administratives pour la création de l'association.

L'assemblée générale donne le pouvoir au Président et au Trésorier pour ouvrir un compte bancaire au nom de l'association Echiquier de Gérardmer dans une banque de la place et de disposer des instruments de paiement associés.



Echiquier de Gérardmer

Association loi 1901 – RNA : W883002316 - affilié à la FFE n° : P88xxx - SIRET : xxx xxx xxx xxxxx

Siège social : 1 boulevard de Saint-Dié - 88400 Gérardmer ✉ : echiquiergerardmer@gmail.com

Adresse de gestion : 16 rue de Bellevue - 88250 La Bresse @ : www.echiquiergerardmer.fr

- ➡ Le pouvoir est donné à l'unanimité au Président et au Secrétaire Général pour finaliser les démarches administratives.
- ➡ Le pouvoir est donné à l'unanimité au Président et au Trésorier pour procéder à l'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association Echiquier de Gérardmer et de disposer des instruments de paiement associés.

Sans autre question à débattre, le président de séance clôt la séance à 18h15.

Le secrétaire de séance

Le président de séance

Jean-Claude CRUCHTEN

Jean-Pierre LIST